

Annexe « Louveteaux – Droits de l'enfant »

Organisation de la meute : en sizaine

Matériel (par groupe) :

- Un plateau de jeu **À imprimer en A3**
- Les cartes « Défis de réflexion »
- Les cartes « Défis créatifs »
- Les cartes « Défis sportifs »
- 1 dé
- 1 pion par sizaine
- Les jetons « droit de l'enfant »
- Une fiche « droits de l'enfant » par sizaine
- Un bic par sizaine
- Un tube de colle par sizaine

But du jeu : La première sizaine qui arrive à la ligne d'arrivée ET qui a la fiche la plus remplie de jetons « droit de l'enfant » remporte la partie.

Principe du jeu :

Il s'agit d'un grand jeu de plateau auquel sont associés différents postes. La meute se répartit en sizaines et les animateurs s'organisent pour que chacun occupe un poste correspondant à une couleur du plateau (un animateur « Défis de réflexion », un animateur « Défis créatifs » et un animateur « Défis sportifs »). Un animateur doit assurer la bonne organisation du plateau de jeu.

Chaque sizaine se place sur la case « Louveteaux ». Ce sera son point de départ. La sizaine ayant réalisé le plus grand nombre au dé commence. Un joueur de la première sizaine lance le dé et avance son pion du nombre de cases correspondant. Elle agit selon la case sur laquelle elle s'arrête. Vient ensuite le tour de la deuxième sizaine ayant fait le plus grand nombre au dé. Et ainsi de suite. Une fois le premier tour de chaque sizaine effectué, chacune lancera le dé sur le plateau en fonction de l'ordre d'arrivée au plateau.

Le jeu se termine quand une sizaine arrive sur la case « The End »

Les différentes cases du plateau :

- *La case dé* : la sizaine lance à nouveau le dé.
- *La flèche retour* : la sizaine recule du nombre de cases indiqué.
- *Le panneau « piège »* : la sizaine passe son tour et doit attendre qu'une autre sizaine lance le dé pour pouvoir rejouer.
- Les cases colorées : la sizaine se rend chez l'animateur « Défis de réflexion » (case jaune), « Défis créatifs » (case rouge) ou « Défis sportifs » (case bleue) pour réaliser un défi. Si elle réussit son défi, elle reçoit un jeton « droit de l'enfant » à coller sur sa fiche et retourne

lancer le dé au plateau de jeu. Si elle échoue au défi, la sizaine retourne
lancer le dé au plateau de jeu.

Fiche « droits de l'enfant »

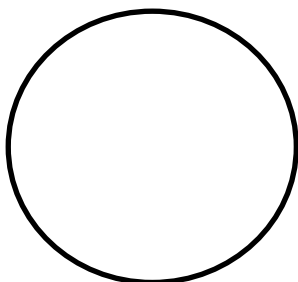
Numéro du défi

Droit validé

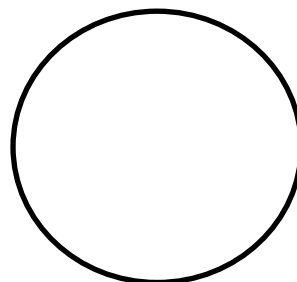
Numéro du défi

Droit validé

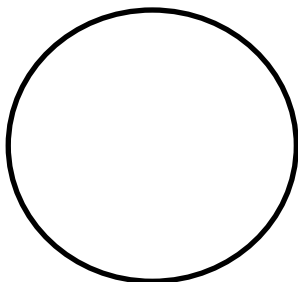
.....



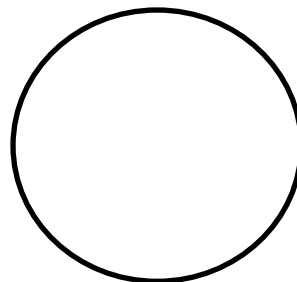
.....



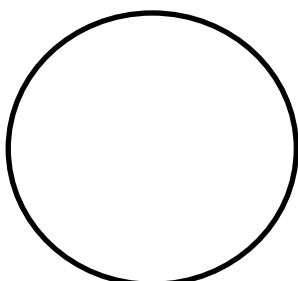
.....



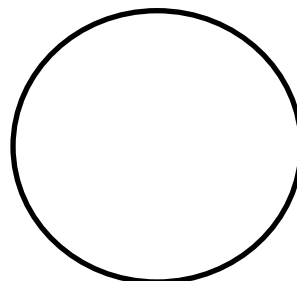
.....



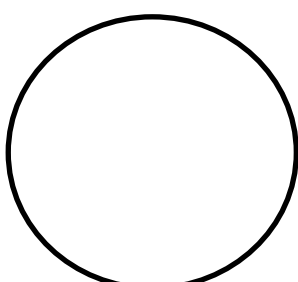
.....



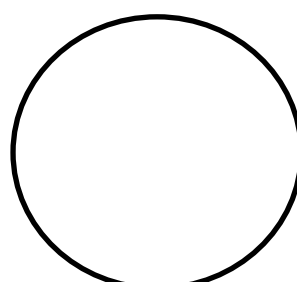
.....



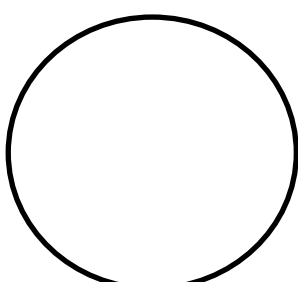
.....



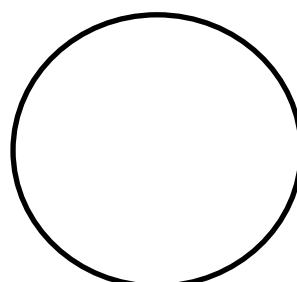
.....



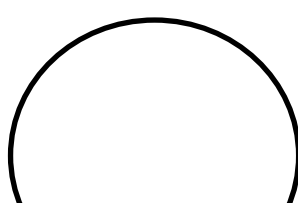
.....



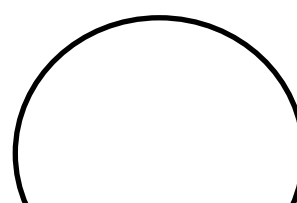
.....

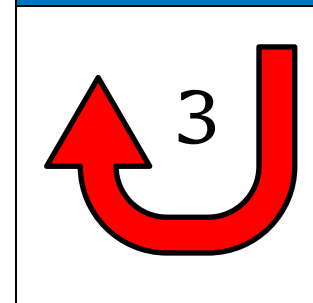
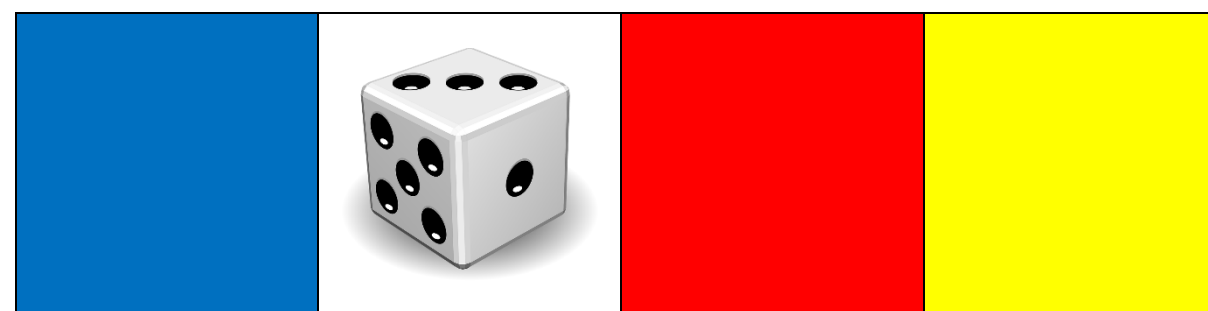


.....

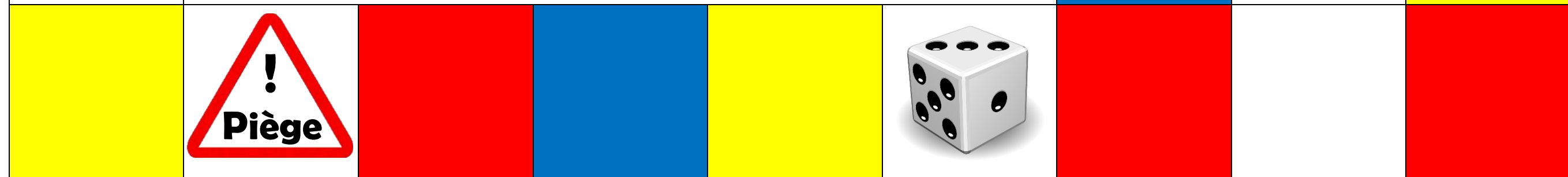
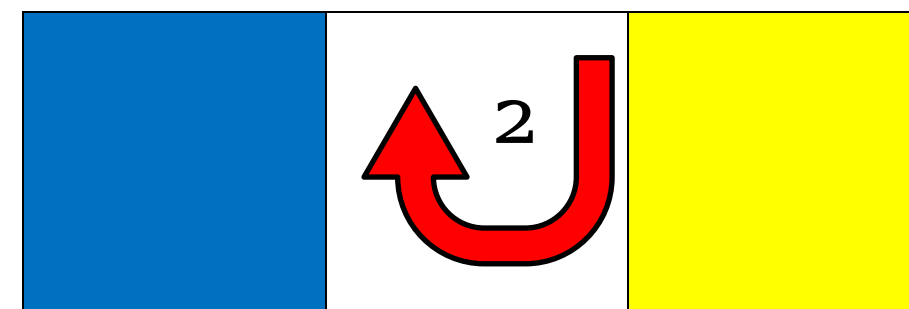


.....

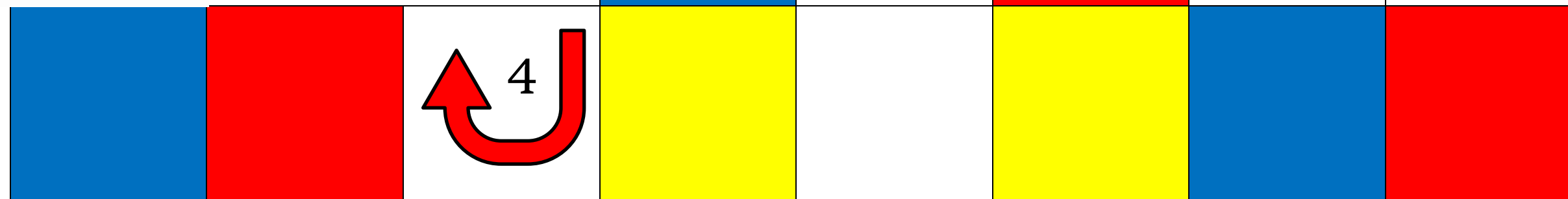
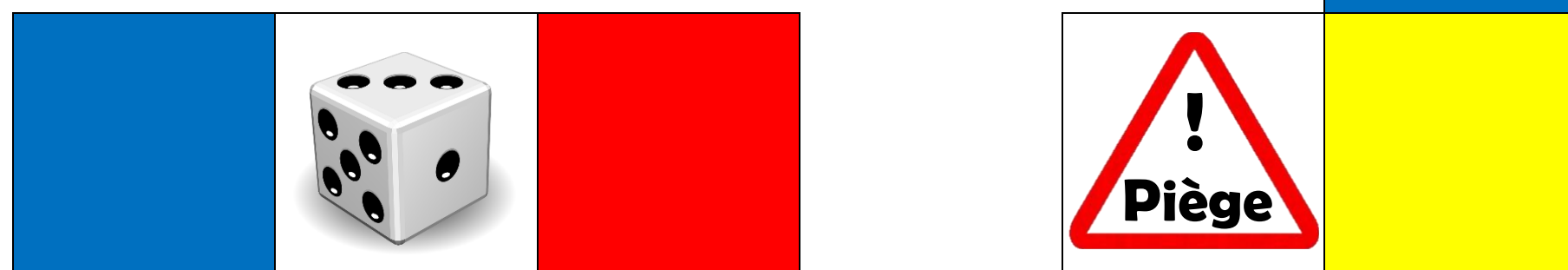




À la découverte



des droits de l'enfant





Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant

Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant



Droit
de
l'enfant

Défi n°1 : Les scouts doivent deviner « Convention internationale des droits de l'enfant » à l'aide du code secret suivant que tu auras écrit sur une feuille de papier. Chaque nombre correspond en réalité à l'ordre de la lettre dans l'alphabet.

3.15.14.22.5.14.20.9.15.14 9.14.20.5.18.14.1.20.9.15.14.1.12.5
4.5.19 4.18.15.9.20.19 4.5 12 5.14.6.1.14.20

Une fois le nom découvert, tu peux expliquer aux scouts qu'il s'agit d'un texte très important qui reprend tous les droits des enfants.



Défi n°2 : Les scouts doivent trouver le nombre d'articles de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'aide du problème suivant.

« Votre sizaine doit parcourir une longue balade à vélo pour un hike. Le premier jour, vous parcourez 18 km. Le deuxième jour, vous roulez la moitié de la distance du premier jour. Le troisième jour, vous vous arrêtez de rouler après 15 km. Enfin, le quatrième jour, vous roulez autant de kilomètres qu'il y a de mois dans l'année. Le nombre de kilomètres total correspond au nombre d'articles de la Convention »

Réponse : 54



Défi n°3 : Les scouts doivent trouver la solution à la devinette suivante.

« Je suis un point commun entre les baladins, les louveteaux, les éclaireurs et les pionniers. Je suis généralement différent des animateurs. On m'accorde une attention particulière. Je suis d'abord petit, avant de devenir grand. »

Réponse : un enfant

C'est l'article 1 qui est mis en évidence dans cette activité : un enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans.



Défi n°4 : Les scouts doivent trouver le mot qui se cache derrière ce rébus.



Réponse : l'école

C'est l'article 28 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit d'aller à l'école.



Défi n°5 : Les scouts doivent citer 15 actions qui permettraient de réduire la pollution dans le monde. Veille à ce que chaque scout exprime une idée.

C'est l'article 13 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit de partager librement leurs idées, dans le respect des uns et des autres.



Défi n°6 : Les scouts doivent casser 10 ballons de baudruche à l'aide de cure-dents. À l'intérieur de chaque ballon se trouve l'une des dix lettres du mot « universels ». Ils doivent deviner le mot en rassemblant chaque lettre.

Une fois l'activité réalisée, tu peux expliquer aux scouts que tous les droits de l'enfant sont universels. Cela signifie qu'ils s'appliquent à tout le monde, en tout temps et en tout lieu.



Défi n°7 : Demande aux scouts de réfléchir à la première chose à laquelle ils pensent quand ils entendent le mot « réfugié » (quelqu'un qui part de son pays à cause d'un danger). Organise un petit moment de partage ensuite. Demande-leur s'ils pensent que les réfugiés ont les mêmes droits qu'eux, même s'ils ne sont pas nés ici.

C'est l'article 22 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants réfugiés sont des enfants qui ont quitté leur pays, car ils n'y étaient plus en sécurité. Ils ont le droit d'avoir les mêmes droits que les autres enfants du pays où ils arrivent.



Défi n°8 : Demande aux scouts de donner cinq raisons de discuter des droits de l'enfant chez les scouts ou ailleurs. Termine le défi en leur demandant : « Pourquoi est-ce important d'en parler ? ».

C'est l'article 42 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de connaître la Convention internationale des droits de l'enfant et leurs droits.



Défi n°9 : Les scouts doivent trouver la réponse à la devinette suivante.

« Mon premier est un nombre pair. » → 2

« Mon deuxième est une absence. » → 0

« Mon troisième est un gagnant. » → 1

« Mon quatrième est le début d'une série. » → 1

« Mon tout est une date importante : la Journée internationale des droits de l'enfant. »

Réponse : le 20 novembre



Défi n°10 : Les scouts doivent ajouter un droit de l'enfant à leur devise et puis la crier très fort. Explique-leur qu'ils peuvent s'aider de la Convention internationale des droits de l'enfant simplifiée.



Défi n°11 : Propose aux scouts de dessiner un animal ou un objet en ayant les yeux bandés. Explique-leur que le but est qu'ils se mettent à la place d'une personne qui ne voit pas. Demande-leur ce qu'ils ressentent.

C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : mêmes droits pour tous. Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, peu importe leur origine, leur handicap, leur lieu de vie...



Défi n°12 : Propose à la sizaine de mimer la situation suivante. « Vous êtes occupés à courir dans les bois, quand tout à coup, un louveteau tombe par terre après avoir trébuché sur une racine d'arbre. Il n'arrive plus à bouger son bras. Un animateur arrive pour voir ce qu'il se passe, en attendant l'arrivée du médecin (qui arrive peu de temps après). »

C'est l'article 24 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible.



Défi n°13 : Les scouts ont cinq minutes pour se représenter sur une feuille de papier. Ils peuvent y écrire leur nom, dessiner le drapeau de leur pays ou se dessiner eux-mêmes. Propose-leur le matériel dont tu disposes pour customiser leur dessin.

C'est l'article 8 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit à une identité (avoir un nom, une nationalité).



Défi n°14 : Les scouts doivent écrire leur prénom en associant à chaque lettre un adjectif qui les représente. Ils peuvent ensuite chacun partager leur production.

C'est l'article 7 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont droit à un nom, dès leur naissance. Mais aussi, à une nationalité.



Défi n°15 : Les scouts ont cinq minutes pour créer la météo du jour (ils peuvent mimer le temps qu'il fait par exemple). Après ce temps, ils la présentent à l'animateur.

C'est l'article 17 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir accès à l'information.



Défi n°16 : Les scouts doivent créer un poème en utilisant les mots « violence », « protection », « respect », « attention » et te le présenter.

C'est l'article 19 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence sous toutes ses formes.



Défi n°17 : Les scouts doivent créer une chanson contre la guerre.

C'est l'article 38 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants doivent être protégés si une guerre a lieu et aucun enfant de moins de 15 ans ne peut participer à la guerre.



Défi n°18 : Les scouts réalisent une œuvre d'art tous ensemble avec le matériel qu'ils ont à disposition. Chaque scout ajoute un élément, chacun à son tour.

C'est l'article 12 qui est mis en évidence : les enfants ont le droit de donner leur avis librement et il faut les écouter.



Défi n°19 : Les scouts créent un bouquet de fleurs qui les représente à l'aide des éléments présents autour d'eux. Ils sont libres de réaliser le bouquet qui leur plait.

C'est l'article 14 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de penser comme ils le veulent, d'avoir la religion qu'ils veulent, dans le respect des autres enfants.



Défi n°20 : Les scouts choisissent un droit qui leur tient à cœur. Ils tracent le contour d'une de leur main sur une feuille de papier et inscrivent le nom du droit au milieu. Ils peuvent customiser leur main comme ils le souhaitent.



Défi n°21 : Organise un parcours avec des obstacles que chaque scout doit parcourir l'un après l'autre (marcher sur un banc, ramper sous une table, courir à clochepied...). Chaque louveteau peut le réaliser comme il le souhaite.

C'est l'article 31 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de jouer. Mais aussi de se reposer, de réaliser des activités culturelles et créatives.



Défi n°22 : Propose aux scouts de faire la plus longue chaîne de vêtements possible en deux minutes.

C'est l'article 27 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants doivent avoir ce qu'il faut pour se développer, notamment des vêtements. Mais aussi avoir accès à de la nourriture et à un logement sûr.



Défi n°23 : Les scouts réalisent une pyramide humaine en sizaine. Le but est de tenir au moins 30 secondes.

C'est l'article 15 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'appartenir à un groupe et de se réunir avec d'autres enfants, dans le respect des uns et des autres.



Défi n°24 : Réalise une prise de foulard avec les louveteaux. Ils mettent leur foulard dans leur dos et à l'aide d'une seule main, ils doivent attraper le foulard des autres scouts. Le dernier à avoir son foulard gagne.

C'est l'article 6 qui est mis en évidence dans cette activité : chaque enfant a le droit de vivre.



Défi n°25 : Prévois un petit parcours avec du fil qu'un louveteau de la sizaine devra suivre en ayant les yeux bandés (fil d'Arianne). Les autres scouts l'aident.

C'est l'article 23 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants en situation de handicap doivent avoir la possibilité d'avoir la vie la plus agréable possible et de participer aux activités.



Défi n°26 : Les louveteaux sont emprisonnés dans un espace délimité par des foulards. Seul un d'entre eux a réussi à s'échapper. Pour libérer le groupe, le loup doit réussir à toucher au moins deux autres louveteaux avec une balle en mousse. L'animateur a pour but d'intercepter la balle avant qu'elle ne touche des louveteaux.

C'est l'article 37 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ne peuvent être emprisonnés qu'en dernier recours et de façon courte et si tel est le cas, avec des adultes.



Défi n°27 : Les scouts sont liés deux par deux avec leur foulard au niveau des pieds. Si un louveteau se retrouve seul, fais l'activité avec lui. Délimite un lieu de départ et un lieu d'arrivée. Le premier duo à franchir la ligne d'arrivée sans se séparer gagne.

C'est l'article 9 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ne doivent pas être séparés de leur famille, sauf si les enfants ne sont pas bien traités.



Défi n°28 : Les scouts doivent se partager des objets. Donne-leur autant d'objets que de louveteaux dans l'équipe et enlève-en un. Laisse-les résoudre ce souci à leur façon tout en encadrant les échanges.

C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants sont égaux et ont les mêmes droits.



Défi n°29 : La sizaine doit faire tomber les dix boîtes de conserve qui se trouvent à une distance plus ou moins grande d'eux à l'aide de balles de tennis. Chaque scout d'une même sizaine a un essai. Les scouts doivent rassembler les mots se trouvant dans les dix boîtes de conserve.

La phrase formée est « Tu as droit à la protection contre les violences sexuelles » (un mot par boîte de conserve).

C'est l'article 34 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants doivent être protégés contre les violences sexuelles.



Défi n°30 : Demande aux scouts de créer une chorégraphie sur le refrain de la chanson « On écrit sur les murs » de Kids United.

Pour réaliser cette chorégraphie, les louveteaux choisissent un article qu'ils décident de défendre en dansant.



<i>Défis de réflexion</i>	<i>Défis créatifs</i>	<i>Défis sportifs</i>
Défi n°1 : Les scouts doivent deviner le mot « Convention internationale des droits de l'enfant » à l'aide du code secret suivant que tu auras écrit sur une feuille de papier. Chaque nombre correspond en réalité à l'ordre de la lettre dans l'alphabet. 3.15.14.22.5.14.20.9.15.14 9.14.20.5.18.14.1.20.9.15.14.1.12.5 4.5.19 4.18.15.9.20.19 4.5 12 5.14.6.1.14.20 Une fois le nom découvert, tu peux expliquer aux scouts qu'il s'agit d'un texte très important qui reprend tous les droits des enfants.	Défi n°11 : Propose aux scouts de dessiner un animal ou un objet en ayant les yeux bandés. Explique-leur que le but est qu'ils se mettent à la place d'une personne qui ne voit pas. Demande-leur ce qu'ils ressentent. C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : mêmes droits pour tous. Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, peu importe leur origine, leur handicap, leur lieu de vie...	Défi n°21 : Organise un parcours avec des obstacles que chaque scout doit parcourir l'un après l'autre (marcher sur un banc, ramper sous une table, courir à clochepied...). Chaque baladin peut le réaliser comme il le souhaite. C'est l'article 31 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de jouer. Mais aussi de se reposer, de réaliser des activités culturelles et créatives.
Défi n°2 : Les scouts doivent trouver le nombre d'articles de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'aide du problème suivant. « Votre sizaine doit parcourir une longue balade à vélo pour un hike. Le premier jour, vous parcourez 18 km. Le deuxième jour, vous roulez la moitié de la distance du premier jour. Le troisième jour, vous vous arrêtez de rouler après 15 km. Enfin, le quatrième jour, vous roulez autant de kilomètres qu'il y a de mois dans l'année. Le nombre de kilomètres total correspond au nombre d'articles de la Convention. » Réponse : 54	Défi n°12 : Propose à la sizaine de mimer la situation suivante. « Vous êtes occupés à courir dans les bois, quand tout à coup, un louveteau tombe par terre après avoir trébuché sur une racine d'arbre. Il n'arrive plus à bouger son bras. Un animateur arrive pour voir ce qu'il se passe, en attendant l'arrivée du médecin (qui arrive peu de temps après). » C'est l'article 24 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible.	Défi n°22 : Propose aux scouts de faire la plus longue chaîne de vêtements possible en deux minutes. C'est l'article 27 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants doivent avoir ce qu'il faut pour se développer, notamment des vêtements. Mais aussi avoir accès à de la nourriture et à un logement sûr.

Défi n°3 : Les scouts doivent trouver la solution à la devinette suivante. « Je suis un point commun entre les baladins, les louveteaux, les éclaireurs et les pionniers. Je suis généralement différent des animateurs. On m'accorde une attention particulière. Je suis d'abord petit, avant de devenir grand. » Réponse : un enfant C'est l'article 1 qui est mis en évidence dans cette activité : un enfant est toute personne âgée de 0 à 18 ans.	Défi n°13 : Les scouts ont cinq minutes pour se représenter sur une feuille de papier. Ils peuvent y écrire leur nom, dessiner le drapeau de leur pays ou se dessiner eux-mêmes. Propose-leur le matériel dont tu disposes pour customiser leur dessin. C'est l'article 8 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit à une identité (avoir un nom, une nationalité).	Défi n°23 : Les scouts réalisent une pyramide humaine en sizaine. Le but est de tenir au moins 30 secondes. C'est l'article 15 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'appartenir à un groupe et de se réunir avec d'autres enfants, dans le respect des uns et des autres.
Défi n°4 : Les scouts doivent trouver le mot qui se cache derrière ce rél  Réponse : l'école C'est l'article 28 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit d'aller à l'école.	Défi n°14 : Les scouts doivent écrire leur prénom en associant à chaque lettre un adjectif qui les représente. Ils peuvent ensuite chacun partager leur production. C'est l'article 7 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont droit à un nom, dès leur naissance. Mais aussi, à une nationalité.	Défi n°24 : Réalise une prise de foulard avec les baladins. Ils mettent leur foulard dans leur dos et à l'aide d'une seule main, ils doivent attraper le foulard des autres scouts. Le dernier à avoir son foulard gagne. C'est l'article 6 qui est mis en évidence dans cette activité : chaque enfant a le droit de vivre.
Défi n°5 : Les scouts doivent citer 15 actions qui permettraient de réduire la pollution dans le monde. Veille à ce que chaque scout exprime une idée. C'est l'article 13 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ont le droit de partager librement leurs idées, dans le respect des uns et des autres.	Défi n°15 : Les scouts ont cinq minutes pour créer la météo du jour (ils peuvent mimer le temps qu'il fait par exemple). Après ce temps, ils la présentent à l'animateur. C'est l'article 17 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'avoir accès à l'information.	Défi n°25 : Prévois un petit parcours avec du fil qu'un baladin de l'équipe devra suivre en ayant les yeux bandés (fil d'Arianne). Les autres scouts l'aident. C'est l'article 23 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants en situation de handicap doivent avoir la possibilité d'avoir la vie la plus agréable possible et de participer aux activités.

Défi n°6 : Les scouts doivent casser 10 ballons de baudruche à l'aide de cure-dents. À l'intérieur de chaque ballon se trouve l'une des dix lettres du mot « universels ». Ils doivent deviner le mot en rassemblant chaque lettre. Une fois l'activité réalisée, tu peux expliquer aux scouts que tous les droits de l'enfant sont universels. Cela signifie qu'ils s'appliquent à tout le monde, en tout temps et en tout lieu.	Défi n°16 : Les scouts doivent créer un poème en utilisant les mots « violence », « protection », « respect », « attention » et te le présenter. C'est l'article 19 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence sous toutes ses formes.	Défi n°26 : Les scouts sont emprisonnés dans un espace délimité par des foulards. Seul un scout a réussi à s'échapper. Pour libérer le groupe, le scout doit réussir à toucher au moins deux baladins avec une balle en mousse. L'animateur a pour but d'intercepter la balle avant qu'elle ne touche des louveteaux. C'est l'article 37 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ne peuvent être emprisonnés qu'en dernier recours et de façon courte et si tel est le cas, pas avec des adultes.
Défi n°7 : Demande aux scouts de réfléchir à la première chose à laquelle ils pensent quand ils entendent le mot « réfugié » (quelqu'un qui part de son pays à cause d'un danger). Organise un petit moment de partage ensuite. Demande-leur s'ils pensent que les réfugiés ont les mêmes droits qu'eux, même s'ils ne sont pas nés ici. C'est l'article 22 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants réfugiés sont des enfants qui ont quitté leur pays, car ils n'y étaient plus en sécurité. Ils doivent avoir les mêmes droits que les autres enfants du pays dans lequel ils arrivent.	Défi n°17 : Les scouts doivent créer une chanson contre la guerre. C'est l'article 38 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants doivent être protégés si une guerre a lieu et aucun enfant de moins de 15 ans ne peut participer à la guerre.	Défi n°27 : Les scouts sont liés deux par deux avec leur foulard au niveau des pieds. Si un louveteau se retrouve seul, fais l'activité avec lui. Délimite un lieu de départ et un lieu d'arrivée. Le premier duo à franchir la ligne d'arrivée sans se séparer gagne. C'est l'article 9 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants ne doivent pas être séparés de leur famille, sauf si les enfants ne sont pas bien traités.

Défi n°8 : Demande aux scouts de donner cinq raisons de discuter des droits de l'enfant chez les scouts ou ailleurs. Termine le défi en leur demandant : « Pourquoi est-ce important d'en parler ? ». C'est l'article 42 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de connaître la Convention internationale des droits de l'enfant et leurs droits.	Défi n°18 : Les scouts réalisent une œuvre d'art tous ensemble avec le matériel qu'ils ont à disposition. Chaque scout ajoute un élément, chacun à son tour. C'est l'article 12 qui est mis en évidence : les enfants ont le droit de donner leur avis librement et il faut les écouter.	Défi n°28 : Les scouts doivent se partager des objets. Donne-leur autant d'objets que de baladins dans l'équipe et enlève-en un. Laisse-les résoudre ce souci à leur façon. C'est l'article 2 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants sont égaux et ont les mêmes droits.
Défi n°9 : Les scouts doivent trouver la réponse à la devinette suivante. « Mon premier est un nombre pair. » → 2 « Mon deuxième est une absence. » → 0 « Mon troisième est un gagnant. » → 1 « Mon quatrième est le début d'une série. » → 1 « Mon tout est une date importante : la Journée internationale des droits de l'enfant. » Réponse : le 20 novembre	Défi n°19 : Les scouts créent un bouquet de fleurs qui les représente à l'aide des éléments présents autour d'eux. Ils sont libres de réaliser le bouquet qui leur plait. C'est l'article 14 qui est mis en évidence dans cette activité : les enfants ont le droit de penser comme ils le veulent, d'avoir la religion qu'ils veulent, dans le respect des autres enfants.	Défi n°29 : La sizaine doit faire tomber les dix boîtes de conserve qui se trouvent à une distance plus ou moins grande d'eux à l'aide de balles de tennis. Chaque scout d'une même sizaine a un essai. Les scouts doivent rassembler les mots se trouvant dans les dix boîtes de conserve. La phrase formée est « Tu as droit à la protection contre les violences sexuelles » (un mot par boîte de conserve). C'est l'article 34 qui est mis en évidence dans cette activité : tous les enfants doivent être protégés contre les violences sexuelles.
Défi n°10 : Les scouts doivent ajouter un droit de l'enfant à leur devise et puis la crier très fort. Explique-leur qu'ils peuvent s'aider de la Convention internationale des droits de l'enfant simplifiée.	Défi n°20 : Les scouts choisissent un droit qui leur tient à cœur. Ils tracent le contour d'une de leur main sur une feuille de papier et inscrivent le nom du droit au milieu. Ils peuvent customiser leur main comme ils le souhaitent.	Défi n°30 : Demande aux scouts de créer une chorégraphie sur le refrain de la chanson « On écrit sur les murs » de Kids United.